



14ème législature

Question N° : 92789	De M. Gilbert Le Bris (Socialiste, républicain et citoyen - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > défense	Tête d'analyse > organisation	Analyse > Centre d'instruction en sécurité industrielle de l'armement. perspectives.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Réponse publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2754		

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le Centre d'instruction en sécurité industrielle de l'armement (CISIA), créé en 1981 par arrêté du ministre de la défense et placé sous l'autorité du directeur général de l'armement. L'écosystème économique actuel, extrêmement volatile, impose une grande maîtrise de l'information afin de garantir l'innovation indispensable à la survie des entreprises. Dans cette course aux connaissances, la France dispose du CISIA pour former ses acteurs économiques stratégiques, à la protection de leur patrimoine informationnel. Cet organisme a formé en 2014 4720 auditeurs et rapporté à l'État environ 400 000 euros. Aussi, il souhaite souligner le bilan remarquable de ce centre et connaître les intentions du Gouvernement le concernant.

Texte de la réponse

Le Centre d'instruction en sécurité industrielle de l'armement (CISIA) est un organisme de formation rattaché au service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI) de la direction générale de l'armement (DGA) qui a reçu pour mission de participer par des actions pédagogiques à la sauvegarde du secret de défense et du patrimoine national. Il organise à ce titre des stages au profit des directeurs d'établissement, des responsables de sécurité, des ingénieurs et cadres, des techniciens, des secrétaires et des personnels d'exécution, ainsi que des formations spécifiques dans plusieurs domaines dont ceux de la sécurité de défense et des systèmes d'information, du chiffre, de la coopération internationale, de la maîtrise de l'information, de la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation et de la protection des points d'importance vitale. Il apporte également son concours au SSDI pour l'animation de la fonction « sécurité de défense et de l'information ». La mission du CISIA, comme souligné dans la question écrite, s'avère essentielle en termes de formation des agents du ministère de la défense et de ses partenaires industriels.